Depuis 50 ans auprès
des **agentes et agents publics**
de l'environnement



Commissions administratives paritaires des agent·es techniques et des technicien·nes de l'environnement

Édito

Bonjour à tous·tes

Vous êtes aujourd'hui appelé·e à élire vos futur·es représentant·es à la CAP commune des ATE/TE.

Ceci nous a notamment permis d'atténuer les effets néfastes de l'administration et de certaines hiérarchies, en permettant la révision de CREP, l'accord de demandes de télétravail ou d'utilisation de CET, le retour d'agent·es en disponibilité.

Le Sne-FSU défend les collègues en disciplinaire, en pondérant les sanctions abusives demandées par l'administration et accompagne la promotion et la mobilité.

Voter Sne-FSU, c'est la garantie d'avoir des représentant·es élu·es, proches de vous, réellement présent·es et impliqué·es dans l'instance.

Nos candidat·es

• **Arnaud CHARTRAIN**	OFB - CTE en SD
• **Frédéric GOULET**	PN Ecrins - TSE
• **Sandrine DESCAVES**	PN Cévennes - CTE
• **Gabriel ANDRÉ**	OFB - TSE en SD
• **Pierre-Emmanuel BRIAUDET**	OFB - CTE à la DRAS
• **Thierry DAHIER**	OFB - CTE en SD
• **Amandine CAPEL**	OFB - TE en SD
• **Pascal WANHEM**	OFB - TE en SD

FINALEMENT, À QUOI SERT LA CAP ?

La CAP commune aux corps des ATE et des TE intervient obligatoirement sur les licenciements, les refus de titularisation, la formation, la demande de réintégration d'un ATE ou TE, et le handicap.

La CAP se réunit aussi en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanctions du deuxième, troisième et quatrième groupe (les avertissements et les blâmes étant des sanctions du premier groupe non soumises à la CAP, mais pour lesquelles le Sne-FSU accompagne les personnels qui le souhaitent lors des entretiens avec l'établissement afin de veiller au respect de leurs droits).

La CAP est également saisie à la demande du fonctionnaire sur le refus de mobilisation du compte personnel de formation, le refus de demande ou de renouvellement de télétravail, le refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps, la décision individuelle à la mise en disponibilité, le refus de temps partiel ou un litige d'ordre individuel relatif aux conditions d'exercice du temps partiel, le refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours administratif ou suivre une formation continue, le refus de démission, la demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel.



NOS OBJECTIFS POUR VOTRE AVENIR

Le Sne-FSU continue de défendre tous les ATE / TE, quelle que soit leur affectation.

Nos objectifs :

→ Se battre pour protéger votre quotidien et vous permettre d'accomplir vos missions avec fierté et sérénité !

→ Protéger vos conditions de travail et vos carrières.

→ Respecter l'égalité entre tous les collègues,

→ Continuer de respecter la représentativité des femmes et des hommes et la diversité des métiers et des directions.

→ Siéger aux conseils médicaux départementaux et ministériel afin de défendre la prise en compte et la reconnaissance des dossiers médicaux. Instance où le Sne-FSU vous défend face à l'OFB, notamment au regard des aptitudes physiques qui vont nous être imposées.

« Nos revendications »

Le Sne-FSU milite pour :

→ une révision des lignes directrices de gestion « promotions », avec la (ré)introduction des réunions de dialogue social sur ce sujet en compagnie de vos représentant·es, en particulier dans les directions et en amont des propositions transmises à la DRH.

→ une révision des lignes directrices de gestion « mobilités ».

Le Sne-FSU milite pour :

→ La possibilité d'accès au grade supérieur quelles que soit vos fonctions et une facilité de nomination en catégorie A des chef·fes technicien·nes, afin de fluidifier les carrières et mieux reconnaître les compétences des personnels.

→ La possibilité de mobilité des ATE et TE quel que soit le poste visé (police ou technique),

→ Une meilleure prise en compte des lauréats du concours en grande difficulté financière et/ou familiale,

→ Plus d'équité dans la rémunération entre les différentes fonctions exercées.

Nous revendiquons aussi **la reconnaissance de la pénibilité**, pour un départ anticipé à la retraite, **avec l'intégration des primes dans le traitement de base**, afin d'améliorer votre retraite.

Voter Sne-FSU, c'est la garantie d'avoir des représentant·es élu·es réellement présent·es et impliqué·es dans l'instance.



4 raisons de voter Sne-FSU

Depuis plus de 50 ans, nous nous tenons aux côtés des agent·e·s du Ministère de l'Écologie, des territoires, des transports et de la mer. **Vos métiers et missions, nous les connaissons vraiment.** Vos difficultés aussi. Aujourd'hui, alors que le service public et les politiques de l'environnement sont plus menacés que jamais, vous allez choisir celles et ceux qui vous représenteront face à l'Administration pour les 4 prochaines années. Aujourd'hui, **voter Sne-FSU** c'est voter pour un syndicat à la hauteur des enjeux.

Donnez-nous les moyens de poursuivre nos combats :

- **Parce que vous êtes notre priorité :** le Baromètre social 2025 a parlé. La souffrance au travail est plus que jamais une réalité dans notre Ministère, et nous la combattons sur tous les fronts.
- **Parce que nous nous adressons à toutes et tous :** catégorie A, B ou C, contractuel·les ou titulaires, nous refusons le corporatisme et défendons tout le monde sans distinction.
- **Parce que nous sommes forts ensemble, et que notre voix porte :** des couloirs de votre administration jusqu'à ceux du Ministère, nous sommes partout, pour vous faire entendre et vous défendre.
- **Parce que nous nous battons pour un service public à la hauteur de l'urgence écologique et sociale :** face à la casse du service public et au désengagement de l'État sur les questions de l'environnement, nous ne lâcherons rien.

Votez pour vos représentant·e·s du Sne-FSU !

Sne Syndicat national de l'environnement

F.S.U. Écologie Territoires